

RAPPORT N° 501 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 20 JUILLET 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 12 au 19 juillet 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura et de Butanyerera.

1. Violation du droit à la vie

- Le lundi 14 juillet 2025, dans la matinée, des pêcheurs ont découvert deux corps sans vie, en état de décomposition avancée, appartenant à des hommes en uniforme de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB), sur les rives de la rivière Rusizi, au pied de la colline et zone de Rukana, commune de Cibitoke, province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, les corps non identifiés étaient coincés dans des roseaux. Des militaires stationnés à proximité se sont rapidement rendus sur les lieux, ont bloqué l'accès à la rivière et interdit tout attroupement. Ils ont ensuite emporté les corps à bord d'un véhicule militaire après les avoir enveloppés dans des bâches en plastique. À ce jour, aucune enquête n'a été ouverte pour identifier les victimes ni pour faire la lumière sur les circonstances de leur décès.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête rigoureuse, indépendante et impartiale, afin d'identifier les victimes, de déterminer les circonstances de leur mort et de retrouver les auteurs de ce double crime, afin qu'ils soient traduits en justice et sanctionnés conformément à la loi.

- Le vendredi 18 juillet 2025, à 17 heures, Donatien Nduwimana, âgé de 48 ans, père de cinq enfants et tenancier d'un restaurant situé au marché de la zone Musenyi, commune Tangara, dans la province de Butanyerera, est décédé à l'hôpital de Ngozi des suites des coups et blessures qui lui avaient été infligés le 14 juillet 2025 par Jean Pierre Butoyi, président du tribunal de résidence de Tangara, assisté de deux policiers du commissariat communal de Tangara : l'OPJ Emmanuel Bizimana et l'agent Jean Baptiste Nijimbere.

Selon des témoins oculaires, Jean Pierre Butoyi, en état d'ébriété, s'est présenté dans le restaurant de Donatien Nduwimana, originaire de la colline de Nyagasebeyi, dans la même commune. Il y a causé d'importants dégâts matériels, notamment en brisant plusieurs assiettes. Lorsque le propriétaire lui a demandé de rembourser les dommages, le magistrat a fait appel aux deux policiers précités, qui se sont mis à le frapper violemment jusqu'à ce qu'il perde connaissance.

Après avoir repris ses esprits, Donatien Nduwimana s'est retrouvé en garde à vue dans le cachot du commissariat de Tangara, malgré son état de santé critique. Devant l'aggravation de son état, il a été transféré d'urgence au centre de santé de Musenyi, puis à l'hôpital communautaire de Musenyi, avant d'être évacué à l'hôpital de Ngozi, où il est décédé.

SOS-Torture Burundi a appris que les trois auteurs présumés des violences ayant entraîné la mort de Donatien Nduwimana ont été arrêtés le 18 juillet 2025 et placés en garde à vue au cachot de la police de Ngozi dans le cadre d'une enquête en cours.

Conclusion

Les cas documentés par SOS-Torture Burundi au cours de la période du 12 au 19 juillet 2025 illustrent une fois de plus la persistance des violations graves des droits de l'homme au Burundi, notamment les assassinats, les violences policières, l'impunité et les abus de pouvoir de certaines autorités judiciaires et policières.

La découverte de corps sans vie de militaires en uniforme, laissés sans identification ni enquête ouverte, ainsi que la mort brutale de Donatien Nduwimana à la suite de violences commises par des agents de l'État, témoignent d'un climat alarmant d'insécurité, d'abus d'autorité et de dysfonctionnements profonds dans l'administration de la justice.

SOS-Torture Burundi rappelle que l'État a l'obligation de garantir la sécurité de tous les citoyens, de prévenir les abus et de sanctionner leurs auteurs conformément à la loi. À cet effet, l'organisation réitère son appel à l'ouverture d'enquêtes rigoureuses, indépendantes et impartiales pour faire toute la lumière sur ces violations, assurer la justice pour les victimes et mettre un terme à l'impunité.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.